

## CALCUL DE L'AVANCEMENT

### Calcul pratique de la mesure compensatoire

#### Préalable

Le calcul des avancements sur la base des taux promus sur promouvables est réalisé. Le nombre de postes obtenus par groupe, toutes CAO confondues, est connu. Ce nombre est appelé dans la formule de calcul de la mesure compensatoire [postes].

#### Seuils de référence

Groupe	Ref (année)
5→6	9,1
6→7	6
7→HCA	9,3
HCA→HCB	11,6
HCB→HCC	9

#### Calcul de la mesure compensatoire

- phase 1 :** compter le nombre de proposables strictement au-dessus de la valeur ref
- phase 2 :** retrancher à ce nombre celui des postes obtenus par application du taux pro/pro
- phase 3 :** diviser le nombre obtenu par 5, chiffre qui matérialise le constat qu'en moyenne 20 % de la population ne bénéficiaient pas d'avancement sur la période 2011-2013. Le résultat de la division fait l'objet d'un arrondi arithmétique aux centièmes.

## CALCUL DE L'AVANCEMENT

### Calcul pratique de la mesure compensatoire

#### Exemple :

	Préalable	phase 1	phase 2	phase 3
Avancement	[postes]	[Effectif >Ref]	[Effectif >Ref] - [postes]	/5
5→6	1	4	3	1
6→7	17	19	2	0
7→HCA	28	46	18	4
HCA→HCB	17	12	0	0
HCB→HCC	4	1	0	0

Dans cet exemple, pour l'avancement au HCA, on dispose de 28 postes au titre du taux pro/pro et de 4 au titre de la mesure compensatoire.

Les postes permettent la validation d'un essai en poche dans la mesure où cela ne change pas le classement de l'essai, au choix ou par voie de de stage pour les seuls proposables qui servent au calcul de la mesure compensatoire.